

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015

À cette assemblée extraordinaire tenue le 21 septembre 2015 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Mesdames les conseillères Danielle D. DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Robert Lépine, Michel Trottier et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2015-09-21-185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2015-09-21-186

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME PAX CONSTRUCTION INC. DE SAINT-RAYMOND POUR DES TRAVAUX RELIÉS À LA CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT que la réparation de la conduite d'aqueduc qui traverse sous la rivière Sainte-Anne doit avoir lieu avant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme Pax Construction inc. de St-Raymond pour la somme de 14 500\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 21 septembre 2015.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DE financer cette dépense via le « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2015-09-21-187

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME
FORAGE PASSE-PARTOUT DE CONTRECOEUR POUR LA
FOURNITURE D'UN TUYAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT que l'option retenue pour réparer la conduite sous la rivière Sainte-Anne consiste à insérer un tuyau d'un diamètre plus petit à l'intérieur du tuyau actuel;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme Forage Passe-Partout inc. de Contrecoeur pour la somme de 14 850\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 21 septembre 2015.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DE financer cette dépense via le « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2015-09-21-188

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par Madame la conseillère Danielle D. DuSablon à 20h15.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire